L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 10 FEVRIER 1871. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. VENDREDI MATIN, 10 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Eug. Tourné, à 5 1/2 heures P. M., à l'Hôtel St-Louis, au premier—la balance des vins et denrées restant au Bazar français.—De plus, à 11 heures A. M., au Warehouse 181, rue de Chartres, entre St-Louis et Conti—17 caisses de tabac.

Par G. Léonnent, au No. 49 de la rue de Chartres.—Vêtements, articles de toilette, chapeaux, couteaux, canifs, etc.

Par D. E. Morphy, à 10 1/2 heures, au magasin de Wood & Matthews, 87, rue des Magasins—jambons sauvés du naufrage du "Groesbeck."—Et à 11 heures, sur la Levée, entre Poydras et Lafayette—barriques plate-côtes sauvés du naufrage du "Groesbeck."

Par Louis Stern & Bros., au No. 16 de la rue de Chartres—bottes, souliers et brodequins.

Par P. J. Spear, à son bureau, 48, Passage de la Bourse, à 10 1/2 heures—montres, pendules, bijouterie, etc.

ATTENTION !

Pour Barres et Paquets de fer.—Voyez l'annonce de M. D. E. Morphy, encanteur.

Jambons et Côtés.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

☞ Faites imprimer vos factures, cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

☞ CANDIS PURS et sans MELANGE.—Confiserie, fine en tous genres chez J. VILLARRUBIA & Co, successeurs d'Ernest Turpin, 93 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, VENDREDI.

Académie de Musique.—Troupe royale Japonaise, Satsuma.

St-Charles — Little Nell and the Marchioness.

Musée Crescent City—Nos 40 et 42, rue St Charles.

TRIBUT DE RESPECT

A LA MÉMOIRE DE M. CYPRIEN DUFOUR.

A l'ouverture de l'audience de la Cour Suprême de la Louisiane hier matin, jeudi, sur la motion de M. Roselius, la Cour s'est ajournée par respect pour la mémoire de M. Cyprien Dufour. Toutes les cours de district ont suivi cet exemple et se sont ajournées immédiatement. Il en a été de même à la Cour de Circuit des Etats-Unis.

Une réunion des membres du barreau a eu lieu spontanément dans la salle d'audience de la Cour Suprême. La réunion a été appelée à l'ordre par M. Henry D. Ogden, et, sur sa motion, l'honorable Christian Roselius a été appelé au fauteuil et M. Fergus Fuselier a été invité à remplir les fonctions de secrétaire.

M. Roselius, dans une courte improvisation, a rendu hommage à la mémoire du défunt.

Sa mort, a dit l'éminent juriste, est une perte sérieuse pour notre barreau. Je le connaissais depuis trente ans, et pendant cette longue période il a toujours occupé une position éminente au barreau et s'est fait remarquer par sa libéralité non moins que par la plus stricte intégrité. Il y a juste trente ans que je partageais avec lui les fonctions ardues du ministère public, et je dois dire qu'il n'y a jamais eu un officier public qui ait été plus fidèlement, si habilement et si impartialement rempli son devoir envers l'Etat et envers la population. Depuis ce moment jusqu'au jour où il a été frappé par cette infirmité qui afflige si souvent les membres de notre profession par suite de l'excès de fatigue auxquelles sont soumises les facultés mentales, il n'a pas cessé d'occuper une position élevée et honorable au barreau.

Sur motion de M. Thos. Allen Clarke, le président a nommé MM. W. H. Hunt, T. A. Clarke, E. Bermudez, Albert Voorhies et Lavergne membres d'un comité chargé de rédiger des résolutions. Voici le texte des résolutions rapportées :

Résolu, que la Magistrature et le Barreau de la Nouvelle-Orléans ont appris avec regret la mort de leur confrère, Cyprien Dufour.

Résolu, que les souvenirs laissés par le défunt rappellent tout ce qu'il y a de plus aimable, de grâce et de générosité dans le caractère d'un avocat accompli; que chez lui le travail le plus infatigable s'unissait à l'habileté et au jugement; que son zèle comme avocat se trouvait allié à la délicatesse et à la distinction; que si ses clients lui sont redevables en raison de ses travaux consciencieux et de son habileté, le barreau et la magistrature ne le sont pas moins en raison de l'exemple qu'il donnait par son zèle, son jugement et sa courtoisie.

Résolu, que la Magistrature et le Barreau offrent aux parents du défunt leurs sympathies dans la grande affliction qui les frappe.

Résolu, que l'avocat-général soit prié de présenter les résolutions qui précèdent à l'honorable Cour Suprême, avec la requête de les faire insérer sur les minutes comme témoignage de respect pour le défunt.

Résolu, qu'une copie du compte-rendu de la séance de cette réunion soit envoyée par le président à la famille du défunt.

Résolu, que les membres de la magistrature et du barreau sont invités à assister aux funérailles du défunt, qui doivent avoir lieu cette après-midi.

Avant l'adoption de ces résolutions, M. William Hunt a prononcé en termes éloquents un éloge de M. Dufour. Il s'est étendu sur ses qualités éminentes, son aptitude aux affaires, son érudition, son amour du travail, sa fidélité aux intérêts de sa nombreuse clientèle. L'orateur a rappelé la manière honorable dont le défunt a rempli les fonctions d'avocat de District de l'Etat, et il a parlé de cette courtoisie inaltérable que M. Dufour apportait dans toutes ses relations avec ses confrères aussi bien que dans toutes ses relations personnelles.

Conformément aux résolutions adoptées, la plus grande partie des membres de la magistrature et du barreau se sont rendus à l'enterrement de M. Cyprien Dufour qui a eu lieu à cinq heures. Les restes de cet estimable citoyen ont été accompagnés, de sa résidence, rue de l'Esplanade, au Nouveau cimetière St-Louis, par une foule nombreuse de parents et d'amis. Il a été enterré dans sa tombe de famille, à côté de la dépouille de la compagne de sa vie, qu'il avait perdue il y a trois ans. M. Cyprien Dufour laisse quatre fils dont deux sont encore mineurs.

LE LARMOYANT JULES FAVRE.—Nous lisons dans une dépêche :

Dans sa dernière entrevue avec M. de Bismark, M. Jules Favre était profondément ému. En traitant la question des vivres dans Paris, notamment, il a plusieurs fois fondu en larmes.

M. Favre a déclaré que la nécessité de rendre Paris avait plongé le général Trochu dans un affreux chagrin, au point, a-t-il ajouté, que "je tremble pour sa raison."

Il est devenu trop évident que M. Jules Favre n'avait pas le tempérament révolutionnaire; mais alors on peut demander pourquoi il a assumé la terrible responsabilité de la révolution du 4 septembre et de la direction de la défense nationale. Quand on ne sait que pleurer comme une femme on laisse à d'autres plus énergiques et plus résolus le soin de sauver la patrie aux heures d'extrême péril !

LES CONVOITISES DE LA PRUSSE.—Une dépêche dit que le roi Guillaume songe à réclamer Neufchâtel à la Suisse :

Aux termes d'un télégramme de Stockholm, via Londres, 1er février, le parti français en Suède vient de livrer à la publicité un document affirmant que l'empereur Guillaume a projeté d'annexer Carlscrona au territoire de l'Allemagne du Nord, dès que la guerre entre la France et la Prusse sera terminée.—On sait que le port de Carlscrona, à 56 lieues de Copenhague, dans l'île de Trosso, est un des plus vastes de la Suède; il peut contenir plus de cent navires. Le port de Carlscrona est défendu par deux forts.

Protestation du comte de Chambord

L'Union publie la pièce suivante :

Protestation de M. le comte de Chambord contre le bombardement de Paris.

Il m'est impossible de me contraindre plus longtemps au silence.

J'espérais que la mort de tant de héros tombés sur le champ de bataille, que la résistance énergique d'une capitale résignée à tout pour maintenir l'ennemi en dehors de ses murs, épargnerait à mon pays de nouvelles épreuves; mais le bombardement de Paris arrache à ma douleur un cri que je ne saurais contenir.

Fils des rois chrétiens qui ont fait la France, je gémis à la vue de ses désastres; condamné à ne pouvoir les racheter au prix de ma vie, je prends à témoins les Peuples et les Rois, et je proteste, comme je le puis, à la face de l'Europe, contre la guerre la plus sanglante et la plus lamentable qui fut jamais.

Qui parlera au monde, si ce n'est moi, pour la ville de Clovis, de Clotilde et de Geneviève; pour la ville de Charlemagne et de saint Louis, de Philippe-Auguste et d'Henri IV; pour la ville des sciences, des arts et de la civilisation ?

Non ! je ne verrai pas périr la grande Cité que chacun de nos aïeux a pu appeler MA BONNE VILLE DE PARIS.

Et puisque je ne puis rien de plus, ma voix s'élèvera de l'exil, pour protester contre les ruines de ma patrie; elle criera à la terre et au ciel, assurée de rencontrer la sympathie des hommes, en attendant tout de la justice de Dieu.

7 janvier 1871. HENRI.

LE BAL AU PROFIT DU FONDS PATRIOTIQUE FRANÇAIS.—Le Bal, donné mercredi soir, à l'Opéra, au profit du fonds de secours français, a été très brillant. La salle était magnifiquement décorée, trop magnifiquement peut-être, car on nous assure que les frais absorberont une grande partie de la recette. La fête a été très animée et les danses se sont prolongées jusqu'au matin. Les divers comités ont rivalisé d'efforts pour l'organisation et les arrangements du bal et pour la réception des souscripteurs et des dames invitées. Au point de vue artistique, le succès a été complet. Nous ne connaissons pas encore le montant net de la recette, mais nous pensons qu'il s'élèvera encore à un chiffre assez considérable.

VENTE A L'ENCAN AU BAZAR FRANÇAIS.—Les Français et tous ceux qui sympathisent avec la cause française, trouveront une nouvelle occasion de contribuer à l'accomplissement de l'œuvre du Bazar, en assistant à la vente qui aura lieu vendredi 10 courant, à 5 1/2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel St-Louis.

Cette vente faite au profit des victimes de la guerre en France, comprend des vins fins et ordinaires, des liqueurs assorties et quelques denrées, soldes des dons généreux offerts au dit Bazar; et présente ce double avantage de permettre à tous l'acquisition de vins de choix, tout en leur facilitant les moyens d'accomplir une bonne action.

Voir l'annonce dans nos colonnes d'encan, par Eugène Tourné.

☞ En achetant ses chapeaux au coin St-Louis et Royale on fait une notable économie.

ASSESSEMENT NOS. 44, 45, 46 ET 47.—Voir la colonne des annonces spéciales. Ces assessements sont payables au Bureau de la Compagnie Mutuelle de secours et de bienfaisance sur la vie, 120, Carondelet. 7

☞ Achetez vos chapeaux au coin des rues St-Louis et Royale.

CHRONIQUE LOCALE.

ENFANT TROUVÉ.—Les personnes qui habitent la maison située au coin des rues Claiborne et St-Pierre, n'ont pas été peu surprises de trouver hier matin, un petit garçon âgé d'environ un an, reposant confortablement sur le seuil de leur porte. La police de la station Tremé avertie de cette trouvaille est allée prendre le petit abandonné qui pourrait faire le bonheur d'un ménage privé de famille.

UNE VOLEUSE.—Mercredi soir sur les 8 heures, la résidence de M. Carbor, rue Ste-Anne, près de la rue Roman, a été visitée par une femme inconnue qui a volé plusieurs robes et divers articles de lingerie avec une petite peinture à l'huile. Cette femme a été vue par un membre de la famille, mais trop tard pour l'empêcher de s'esquiver.

TENTATIVE D'ENLÈVEMENT.—Eliza Brown, couleur, accompagnée de Joe Brown, son fils, a déclaré hier, dans une station de police, que deux hommes, un blanc et un homme de couleur, avaient essayé d'enlever Joe avec l'intention de le vendre comme esclave dans quelque pays éloigné.

Joe, qui est fort intelligent, raconte l'affaire très clairement. Il dit que cherchant de l'ouvrage avec un de ses camarades, nommé William, qui demeure à Jefferson, ils furent abordés par deux individus qui les louèrent pour porter deux valises à un navire mouillé dans le bassin neuf.

Arrivés à bord, ils descendirent dans la cabine pour déposer leur fardeau. Mais là, ils furent saisis, liés et fermés à clé dans un petit compartiment. L'un deux, cependant, parvint à se délier avec les dents et à dégager son camarade. Alors, reconnaissant leurs efforts, ils purent avec beaucoup de peine, ouvrir la porte et s'échapper du navire. Joe dit qu'il reconnaîtrait les deux hommes s'il les revoyait, ainsi que le navire qui est entouré d'une ligne rouge.

ESCROQUERIE.—Julia Kelly, de la rue Dauphine, a fait devant le recorder Staës, un affidavit où elle a déclaré que William Leslie, rue St-Pierre, No. 41, a obtenu d'elle une somme de $15 en lui disant qu'il le ferait sortir de prison dans une heure, ce qui n'a pas eu lieu.

Leslie a été arrêté par l'officier Donovan et relâché sur une caution de $200.

GARROTAGE DU DR. E. PALMER.—Le Dr. E. Palmer, de la paroisse St-Jacques, qui avait été garroté rue Royale, et à qui les garroteurs avaient enlevé une somme de $250, a reconnu les deux coquins en effigie dans la galerie photographique de la police. Sur cette reconnaissance James Griffin qui avait attaqué le docteur par derrière, et Ch. Wheeler qui l'avait saisi à la gorge, ont été arrêtés et renvoyés par le recorder Staës, devant la Cour Criminelle.

CHARBON.—Le charbon nous arrive avec la chaleur, ce qui ne peut manquer de faire tomber le prix du combustible. Le remorqueur "John A. Wood" est arrivé hier avec une vingtaine de barges ou bateaux contenant 350,000 boisseaux de charbon. Cela fait juste deux boisseaux par habitant ou 10 boisseaux par famille à la Nile-Orléans, et nous sommes au 10 février. Cet approvisionnement joint à ce qui restait de l'année dernière fait l'abondance. Ces 350,000 boisseaux de charbon sont consignés à la maison W. G. Coyle & Co.

L'AFFAIRE DE DÉTOURNEMENT A L'HOTEL ST. CHARLES.—Freed. le commis de nuit de l'hôtel St-Charles qui s'était enfui en emportant une somme considérable d'argent, a été arrêté à Canton, Mississipi, et la plus grande partie de la somme détournée, $600 environ, a été recouvrée. Freed est arrivé hier sous la garde d'un officier de police.

LÉGISLATURE.—Sénat.—Un mémoire des citoyens de Carrollton s'opposant à l'annexion, est présenté.

M. Pinchback présente un mémoire de John A. Chevers, avocat de district, mais la lecture de ce mémoire est arrêtée parce que le sénateur Hunsacker y est traité de prétendu représentant.

M. Ray fait un rapport favorable, avec amendements, sur le bill relatif aux droits des avocats de district.

M. Twichell fait un rapport favorable à l'admission de M. Stephen S. Fish, dont le siège est contesté par M. L. E. Simonds. Le comité n'a pas vu la moindre raison dans la contestation de ce dernier.

Le bill pour incorporer la Compagnie des water-works est envoyé à l'impression.

M. Butler présente un bill pour régler la procédure dans les Cours de paroisse, quand le montant en question excède $25 et n'est pas moins de $100, et pour fixer la rétribution des juges. Référé au comité judiciaire.

M. Kelso présente un bill pour exempter de la taxe de paroisse les propriétés taxables dans la ville d'Alexandrie.

M. Blackman présente un bill pour la plus grande sécurité de certaines descriptions de valeur. Référé.

Le bill pour amender l'acte d'enregistrement est renvoyé à demain. Le bill de secours pour M. J. O. Nixon, est adopté. Par ce bill M. Nixon, précédemment imprimeur de l'Etat, recevra la différence qu'il avait perdue en recevant, pour payement de ses travaux d'impressions, des warrants d'Etat qui à l'époque subissaient un escompte considérable.

La résolution de M. Ragan ordonnant la publication du journal du Sénat dans le *State Journal* et le *St-James Leader*, est adoptée.

La résolution de M. Hunsaker qui institue un comité de trois membres pour s'enquérir de la conduite du juge de district et de l'avocat de district du quatrième district judiciaire, est référée.

M. Wilcox présente une résolution par laquelle le Sénat aurait deux séances par jour, la première commençant à 11 heures du matin et la seconde à 3 heures de relevée.

Sur motion de M. Pinchback, le bill pour amender l'acte des impressions a été mis à l'ordre du jour de demain.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—Un rapport favorable est fait sur le bill pour incorporer la Compagnie d'amélioration des terres de la Louisiane.

Un rapport favorable est fait aussi sur un bill relatif aux obstructions du Mississipi à la Passe à Loutre.

Un bill pour régler la profession de dentiste, passe.

Le comité spécial nommé pour examiner les livres, comptes et pièces justificatives du comité des dépenses casuelles demande dix jours de plus pour compléter son enquête. Cette demande donne lieu à une longue discussion à la suite de laquelle le comité est déchargé.

Parmi les bills déposés hier sur la table du rapporteur sont les suivants :

Un bill pour incorporer la compagnie de steamers de la Louisiane avec un capital de deux millions, l'Etat donnant à la compagnie un million en bons portant 8 pour cent par an payable par l'Etat.

Un bill pour incorporer la Compagnie de Levée chargée de construire et de réparer les levées de l'Etat pendant 25 ans, [illegible]

Un bill pour incorporer la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est, [illegible]

Un bill pour incorporer la Compagnie de la Rivière Rouge, [illegible]

La Chambre s'ajourne.

☞ Voulez-vous de beaux et bons chapeaux à PRIX RÉDUITS ? Adressez-vous au coin St-Louis et Royale.

La Défense de Paris.

On a publié beaucoup de documents et de commentaires sur la capitulation de Sedan et sur celle de Metz. Aujourd'hui l'enquête s'ouvre sur celle de Paris. Nous continuerons à reproduire impartialement le pour et le contre avant les rapports officiels et les faits d'accusation qui viendront en temps et lieu. Voici un article qui jette à l'avance quelque jour sur la question. Il a paru dans la *Patrie* de Paris, du 6 janvier, et la *Patrie* de Bordeaux la reproduit dans son numéro du 16, en disant que l'auteur est d'un esprit éminemment conservateur et invariablement libéral. Les critiques réservées que contient l'article n'ont été que trop malheureusement justifiées.

Malgré le blocus et le bombardement, Paris, nous n'avons cessé de le dire et de le répéter, doit tenir et résister jusqu'à l'avant-dernière bouchée de pain. Il n'y a là-dessus qu'une voix, qu'un cri, qu'une pensée dans la population tout entière depuis le 19 septembre. La province, dont nous ne recevons aucune nouvelle, peut seule savoir si elle possède encore des ressources et des armées suffisantes pour lui faire espérer un prompt succès; si elle est en état oui ou non de concourir directement à notre délivrance; si elle doit ou non nous négliger pour tenter une campagne de diversion sur le territoire ennemi. C'est à elle seule de décider si elle peut continuer la guerre ou si elle doit demander à traiter. C'est à elle de parler, s'il y a lieu, et d'envoyer des ambassadeurs à Versailles. Paris, qui ne sait rien d'elle, ne peut ouvrir des négociations de paix. Sa situation est celle d'une ville assiégée : il n'a d'autre rôle et d'autre droit, quand ses moyens seront épuisés, que de signer une capitulation en tout au moins un armistice. Son devoir est celui d'une place assiégée : il trahit la France s'il avance la capitulation d'une heure avant l'heure suprême où il se verra exposé à mourir de faim.

M. Louis Blanc, dans une lettre qu'il vient d'adresser à M. Victor Hugo, fait ressortir avec son éloquence, énergique et colorée, la nécessité pour Paris de lutter sans trêve, sans relâche, sans merci, sans espoir. Quels que soient les deuils sanglants et les calamités de la lutte, il n'a pas de peine à montrer que les misères et les douleurs de la capitulation les surpasseront encore. M. Louis Blanc trace à grands traits le tableau lugubre de Paris, livré à l'autorité prussienne, nos richesses méthodiquement pillées, la ville affamée par les réquisitions, la séparation presque sans terme d'avec nos familles et nos amis restés en province, si la province continue la guerre après la chute de Paris, une grande partie de la population valide transportée comme prisonnière de guerre en Allemagne pour y être occupée à des travaux serviles, des ruines de toute sorte et la honte, plus ruineuse que la ruine.

Cette affreuse peinture n'est pas exagérée. M. Louis Blanc a plutôt adouci que chargé le tableau; et l'on voit bien d'autres conséquences désastreuses de notre capitulation que celles où il s'arrête. La France, après notre chute, pourrait prolonger quelques mois encore la résistance, mais elle résisterait en vain.

Avec des officiers aussi méthodiques, aussi laborieux, aussi déterminés que MM. de Moltke et de Blumenthal qui ont conçu le plan de blocus dans lequel nous nous débattons, Paris, occupé par une armée prussienne, reprendrait ce que l'ont fait Louis-Philippe et M. Thiers : imprenable et ininvestissable.

Tout l'effort de l'Europe y échouerait. Ainsi, ces murs et ces forts, qui devaient être notre salut, mais qu'on n'aura pas su défendre, deviendront nos chaînes, nos entraves, notre joug, l'odieux et implacable instrument de notre ruine. L'Alsace et la Lorraine seront perdues pour un demi-siècle et peut-être pour toujours. On aura effacé de la carte de l'Europe la France de Henri IV et de Louis XIV; nous n'aurons plus que la France étroite, mutilée, honteuse et difforme de Charles VII : et tel aura été le dernier mot de la Révolution française.

Ces résultats de la capitulation sont affreux. Ils font frémir. Et pourtant il est mathématiquement certain que, un peu plus tôt, un peu plus tard, si le gouvernement de la défense nationale ne débloque pas Paris, il faudra capituler. La faim, qui dompte les plus fermes courages, signera l'acte de notre abdication. Ces murailles et ces remparts intacts, ces forts, qu'auront à peine effleuré les obus allemands, ces trois ou quatre mille canons que nous avons rassemblés de toutes les parties de la France et que nous avons fabriqués de nos mains, cette immense population de cinq cent mille fusils avec les bras qui en sont armés, toute cette force, unique dans le monde, tombera d'un seul coup, et sans avoir servi, aux pieds du roi de Prusse. On dit, avec une juste indignation : Sedan et Metz. Que seront, auprès de cela, Metz et Sedan ?

C'est cette catastrophe qu'il faut éviter à tout prix. C'est l'idée horrible de cette catastrophe, qu'on a en quatre mois pour conjurer, qui arrache à la fin à M. Louis Blanc son cri d'alarme. Mais il nous semble que les exhortations de M. Louis Blanc s'adressent mal : ce n'est pas à la population parisienne qu'il faut prêcher la résistance. Encore une fois, Paris, depuis le 17 septembre, n'a pas eu d'autre pensée que la résistance. La population parisienne a tout mis au service du gouvernement, même une sagesse qui ne lui est pas habituelle et qui lui est venue dans cette crise suprême. Aucun sacrifice ne l'a effrayée. Le gouvernement pouvait, dès le 4 septembre, enrégimenter et mobiliser, par catégories successives et suivant les principes de la loi de 1831, tous les gardes nationaux de vingt à quarante ans. Paris ne se serait pas plaint. Le gouvernement pouvait, dès le 4 septembre, abolir la distinction, tout à fait factice et illogique dans une place bloquée, entre les mobilisés, les mobiles et les soldats réguliers. Il pouvait les soumettre également tous à la même discipline, au même code militaire, à la même hiérarchie et aux mêmes devoirs, et les faire jouir à tous des mêmes avantages de traitement et de solde. Paris ne se serait pas plaint. Le gouvernement pouvait grever la dette publique d'un milliard de plus pour pourvoir aux besoins des familles nécessiteuses et pour approvisionner largement de vin, de café, de couvertures, de chaussures et de vêtements chauds les soldats de l'armée active. Paris ne se serait pas plaint. Le gouvernement pouvait requérir tous les bras pour creuser des tranchées, élever des redoutes, transporter les blessés, fabriquer les armes, les habits et chaussures de guerre, et il pouvait appuyer ses réquisitions des plus sévères sanctions pénales. Paris ne se serait pas plaint. Non ! Mille fois non ! Paris ne se serait pas plaint. Il aurait approuvé, applaudi, acclamé.

Paris, en ce moment, souffre toutes les douleurs morales de la séparation, qu'on ne s'est guère ingénié à lui adoucir; il a froid, il a faim, il est ruiné, il est malade. Est-ce qu'il se révolte, même en intention ! Est-ce qu'il demande à se rendre ? Lorsqu'en 1811, les adversaires des fortifications, à la Chambre, soutenaient qu'une agglomération d'un million d'âmes, et nous sommes à présent deux millions, n'était pas capable de soutenir un siège, attendu que, selon une loi constante, observée dans les places de guerre, l'énergie de la résistance décroît en raison du nombre des habitants, M. Thiers répondait en ces termes :

"Je suis convaincu que tout grand peuple, quand son gouvernement lui donne l'exemple, se défend; que des masses d'hommes, bien conduites, ne sont jamais lâches, qu'il n'y a de lâches que les chefs, quand ils se retirent. Je sais qu'il y a des esprits forts qui veulent faire le monde à leur image, qui ne voudraient pas se défendre, et qui disent que Paris ne se défendrait pas. Je m'adresse à l'histoire de l'humanité tout entière; il n'y a pas de peuple qui, ayant un grand chef, ayant un grand caractère, qui lui a donné l'exemple, ne l'ait pas suivi. Je suis convaincu que Paris se défendrait...... Bien plus, je suis convaincu que, *quand même nous le voudrions, nous n'empêcherions point Paris de se défendre*."

Belles et prophétiques paroles ! Paris ne les a pas démenties.

Ce n'est donc point Paris qu'il est le plus urgent de conseiller et d'exhorter; c'est le gouvernement de la défense nationale. Mais les conseils, hélas ! ne peuvent plus lui être donnés en ce moment qu'avec des ménagements extrêmes et dans les termes ainsi les plus vagues, du moins sur les plus généraux, tant il y a de choses que nous ne sommes pas en mesure d'apprécier, et tant est délicate la situation du gouvernement.

Cette situation au 4 septembre paraissait déjà bien terrible, et cependant elle était relativement aisée parce qu'elle était entière. Quatre mois se sont écoulés depuis ce jour.

Le gouvernement n'a plus de son côté tous les éléments de force et toutes les bonnes chances qu'il avait alors : d'abord et avant tout, ses quatre mois si précieux et qui étaient un trésor intact; ensuite des approvisionnements nombreux de tout genre, une saison douce, une population dans le [illegible] [illegible]

Les fréquents conseils de guerre qui se succèdent depuis quelques jours semblent [illegible]

---

quoique le 30 novembre, n'avait pas encore été [illegible] abandonnés le 30 décembre, tandis que Rosny, Noisy, Romainville, avec moins de temps, d'outils et de ressources de tous genres que nous n'en possédons à Paris, n'avait eu besoin que de quarante-huit heures et souvent d'une seule nuit pour construire, en plein hiver, des redoutes, telles que la redoute du mont Saponne, qui étaient tout de suite imprenables autrement que par des forces énormes.

Nous supposons enfin qu'il s'est expliqué les raisons, probablement très sérieuses, qui font qu'il nous a été impossible en quatre mois d'enlever par assaut, canonnade ou cheminement, aucune des positions prussiennes autour de Paris, pas plus Châtillon que Chatillon, et pas plus la Malmaison que Montmesly, tandis qu'en moins de quatre semaines les Prussiens ont réduit Strasbourg à merci, et qu'il ne nous a fallu à nous-mêmes autrefois que trente-huit jours de tranchée pour nous rendre maîtres d'Anvers. Le devoir du gouvernement de la défense nationale était de s'éclaircir tous ces problèmes, et il les a sans aucun doute, éclaircis. Il n'a plus maintenant qu'à conclure et à prendre ses résolutions.

Nous nous rapprocherions d'exercer sur ces résolutions si graves aucune pression, même indirecte.

D'autres peuvent demander au gouvernement de faire dans l'organisation du commandement suprême tels ou tels changements déterminés; de réunir par exemple toutes les armées d'opération en une seule; de séparer le titre de général en chef des armées d'opération de celui de gouverneur de Paris; de substituer un ministre de la guerre à un autre; de subordonner ce général, plus ancien, à cet autre général plus jeune, ou ce général, plus fougueux et plus éloquent, mais aussi plus décousu, à cet autre général plus froid et de manières plus ternes, mais avec plus méthodique, plus expérimenté et qui supplée à l'éloquence, avant la bataille, par le coup d'œil militaire sur le terrain. D'autres peuvent le presser de livrer une grande bataille rangée ou l'adjurer, au contraire, de s'abstenir des batailles et des assauts, pour lesquels, selon eux, nous ne sommes pas assez prêts devant les Prussiens, trop préparés, et de substituer à la grande stratégie, les petites attaques multipliées et incessantes. D'autres peuvent le pousser à tenter une brusque trouée ou l'engager à cheminer lentement, la pelle et la pioche à la main, vers telle position dont la conquête, en s'y établissant fortement, couperait l'assiégeant en deux masses séparées.

Pour nous, nous ne nous lassons pas de redire que nous ne saurions prendre la responsabilité d'indiquer quel est de tous ces partis le meilleur, parce que nous ne possédons pas une connaissance suffisante de nos ressources pour trancher, sans crainte d'erreur capitale, de tels débats. Mais ce que nous ne devons pas nous plus nous lasser de répéter et de crier au gouvernement, c'est qu'il adopte enfin un plan en rapport avec l'état de nos provisions. De notre effectif, de nos canons, de notre armement, avec le degré d'instruction, de discipline et de solidité acquis par les bataillons de marche de la garde nationale; c'est que ce plan, une fois adopté, il cherche et décide quelle est l'organisation du commandement militaire la plus propre à le faire réussir, c'est qu'il exerce sur les préparatifs de l'exécution et sur les chefs qui y présideront, un contrôle vigilant et minutieux qui, évidemment, a jusqu'ici trop manqué; c'est qu'enfin, ses résolutions étant prises et quant à la campagne à accomplir, et quant aux préparatifs de la campagne, et quant à l'organisation du commandement suprême, il fasse prévaloir sa volonté, il fasse prévaloir les grands intérêts de la patrie et le salut de l'Etat sur toutes les résistances plus ou moins avouées des états-majors.

Nous attendons beaucoup parler depuis quelques jours de l'impossibilité qu'il y aurait de concilier, en cas de formation d'une seule armée de sortie, les nécessités de la direction du chef avec les égards dus à tel ou tel général, et d'accorder entre elles les prétentions contradictoires des différents corps. En sommes-nous donc là ? En sommes-nous réduits à de si misérables difficultés, quand la France s'abîme; quand la capitulation, la honteuse capitulation, fruit de la famine et du blocus est là qui nous menace ? Que le gouvernement veuille donc enfin, et qu'il commande ! Qu'il commande, qu'il commande à tous en ces termes et sous des sanctions, qui ne permettent pas la plus petite pensée de désobéissance, qui ne laissent pas prédominer l'intérêt de la patrie. [illegible] camaraderie et aux instincts de favoritisme, aux amours-propres d'ancienneté ou de grade, aux susceptibilités et aux délicatesses dont l'Etat en péril n'a que faire aucun prétexte ni aucune tentation de révolte; qu'il ne considère que son devoir qui est le salut de la patrie dans lequel est contenu l'avenir du monde. Ce n'est pas seulement du destin d'un seul pays ni d'une seule république que le gouvernement de la défense nationale s'est chargé en assumant la mission de sauver Paris; c'est du destin de l'Europe, du genre humain et de la civilisation tout entière. Cette responsabilité est immense; auprès d'elle, toutes les rivalités de généraux, dans lesquelles le gouvernement se laisse, dit-on, envelopper et paralyser, ne pèsent pas un fétu. C'est presque une honte que nous soyons obligés d'en parler.

☞ Chapeaux pour hommes et enfants à bon marché, encoignure St-Louis et Royale.

L'Armée du Nord.

Le *Propagateur du Nord* publie, sur le combat de Bapaume et les affaires qui s'y rattachent, le récit d'un témoin oculaire qui, malgré tous les détails que nous avons déjà donnés, nous paraît offrir encore un certain intérêt :

"Nous avons déjà publié, dans le *Messager du Nord*, un récit fait par un témoin qui avait pris une part active, bien que volontaire, aux combats qui ont eu lieu précédemment sous Amiens, et notamment à ceux qui avaient été livrés par le général Paulze d'Ivoy, qui n'était alors que général de brigade, et qui est aujourd'hui général de division, commandant un corps d'armée.

"Aujourd'hui, c'est donc de la division de ce même général qu'il va être question. Comme la première fois, nous garantissons l'exactitude complète et la plus scrupuleuse de tous les détails qui vont suivre sur la part prise par le corps d'armée du général précité, aux combats des 2 et 3 janvier.

"Parti le 2 janvier des cantonnements de Beaurain, le général Paulze d'Ivoy se dirigea sur Bapaume par la grande route sur laquelle marchait sa 1re division.

"La 2e se dirigeait sur le même point, mais au lieu de se tenir en arrière de la 1re, suivant sans doute ses instructions, elle prit la route de Saint-Léger, Croizilles et Beauset.

"La 1ère division (commandant Payen), marchait précédée à 1,500 mètres d'une avant-garde et flanquée à droite et à gauche de la route par des éclaireurs.

"En sortant, vers onze heures et demie, du village d'Ervilliers, on apprit par des paysans que l'ennemi n'était qu'en très petit nombre dans les villages voisins. Le général commandant n'en ordonna pas moins à la 1ère brigade (colonel Michelet) de prendre ses positions.

"Le 18ème bataillon de chasseurs, dont les éclaireurs venaient d'être reçus à coups de fusils, déploya deux compagnies en tirailleurs de chaque côté de la route, soutenues par deux autres en colonne.

"La 2ème escortait en arrière, sur la route même, la section d'artillerie qui marchait avec l'avant-garde.

"Les trois bataillons de fusiliers marins furent déployés, à droite et à gauche de la route, soutenus en arrière par le 48ème régiment de mobiles (colonel Degoutin) formé en colonne.

"La 2ème brigade (colonel Delagrange) allongeant le pas, vint s'établir en avant d'Ervilliers, sur le plateau, avec l'artillerie, qui prit une bonne position pour combattre l'artillerie ennemie.

"Ces positions prises, le général Paulze d'Ivoy se porta en avant les troupes de la première ligne, avec ordre aux bataillons extrêmes de tourner le village par la droite et par sa gauche.

"Elles furent accueillies par un feu très vif de mousqueterie.

"*Les commandements qui avaient été fournis par les paysans étaient faux.*

"Le village de Béhagnies était fortement occupé.

"Le 19e bataillon fut poussé en avant, soutenu par la section d'artillerie qui suivait la route. Mais, avant de pouvoir se mettre en batterie, l'officier et le sous-officier furent mis hors de combat et les pièces ramenées.

"Pendant ce temps, l'attaque continuait et l'infanterie pénétrait dans Béhagnies. On dit avancer pour l'appuyer la 3e batterie d'artillerie (capitaine Haigher) avec ordre de s'établir à l'est du village pour tirer sur les batteries ennemies en position en avant de Favreuil, ainsi que sur les renforts qui arrivaient dans Sapignies et dans Béhagnies.

"Le mot du capitaine qui la commandait suffit pour faire connaître sa manière habile et énergique dont elle remplit sa mission.

"Nos tirailleurs, puis nos colonnes de soutien, furent accueillis par un feu très nourri; après deux heures de lutte et des pertes assez sérieuses, les troupes faiblirent un peu, le général Paulze d'Ivoy allait lui-même soutenir son bataillon de réserve, et derrière des talus, une position avantageuse qui put leur permettre de résister deux longtemps pour reformer, leur production, la première ligne de la 1ère brigade, laquelle vint s'établir à l'est d'Ervillers, soutenue dans son mouvement de retraite par les batteries Dieudonné et Dupuich, en position à l'ouest du village.

"La brigade Delagrange, restée jusque-là en réserve, passa à la première ligne, en avant d'Ervillers, pour résister à une attaque si l'ennemi l'avait tentée.

"La division Robin, suivant ses instructions, dit-on, était arrivée plus tôt en ligne, sa présence et son concours auraient changé la face des choses; mais cette division marchait, paraît-il avec une lenteur [illegible]. Quoi qu'il y a de certain, c'est qu'elle n'est arrivée qu'à trois heures et demie sur le village de Mory et son chef n'a pas même eu le soin de prévenir de son arrivée, ce qui aurait évité une cruelle méprise.

"Quoi qu'il en soit, son bataillon d'avant-garde pénétra dans Mory [illegible]

"Le soir de cette rude journée, les troupes [illegible] dans les villages d'Ervilliers, Boyelles et Mory.

"Le colonel Delagrange, qui occupait Ervilliers avec sa brigade, fut informé que Béhagnies était évacué, il y porta immédiatement une reconnaissance pour s'en assurer.

"Le fait était vrai.

"Le 3, dès la pointe du jour, la brigade d'armée se porta sur les villages de Béhagnies et de Sapignies pour les occuper, et de là marcher sur Bapaume.

"La brigade de la Grange fut placée en 1re ligne dans les villages et sur leurs flancs, soutenue à droite par la batterie Dupuich, à gauche par d'autres batteries soutenues elles-mêmes par de l'infanterie.

"La brigade Michelet, fortement éprouvée, fut placée en 2e ligne en arrière du village.

"La division Robin était déployée à la gauche de la division Payen, qu'elle devait appuyer en tournant par l'est le village de Favreuil avec la brigade de Lagrange, avec ordre d'attaquer par la droite, le 22e corps qui était ainsi relié avec la gauche du 23e corps.

"Après une canonnade très vive, qui délogea l'ennemi des abords de Favreuil, le général commandant jugea le moment opportun pour envoyer ses troupes en avant, il envoya prévenir le général Robin de marcher sur ce village.

"Mais quel fut l'étonnement de tous lorsqu'on s'aperçut que sa division avait disparu du champ de bataille et qu'elle se reformait bien arrière ! ! !

"Le bataillon des voltigeurs resta seul avec le 23 corps !

"On fit remplacer la division Robin dans son attaque par deux bataillons d'infanterie qui le rendirent facilement maîtres de la partie de Favreuil pendant que de son côté, le colonel Delagrange pénétrait vigoureusement dans le côté ouest.

"L'ennemi, forcé dans ses barricades nous abandonna le terrain; nous étions maîtres des positions.

"Ces succès obtenus par le 23e corps d'armée ne l'ont pas été sans pertes sensibles; 5 officiers tués, 22 blessés, 5 disparus; 6 soldats tués, 306 blessés, 710 disparus; en tout 1356 hommes hors de combat ou prisonniers, attestant l'énergie de la défense, la vigueur de l'attaque.

"Toutes les troupes de la division Payon : chasseurs, marins et mobiles ont déployé la plus brillante valeur.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à "l'Abeille."

Pas de nouvelles de France.

Discours entier de la reine Victoria.

Affaires d'Amérique.

Nouvelles Européennes

Londres, 9.—Le comte de Grey part demain pour Washington comme président de la commission nommée pour régler les réclamations de l'Alabama.

Florence, 9.—La Chambre a voté une loi qui accorde les honneurs royaux et une garde de corps au pape.

Londres, 9 fév.—La reine a ouvert le Parlement en personne, aujourd'hui. La Chambre des Lords et la Chambre des Communes étaient au complet. Il y avait beaucoup de spectateurs. Le discours de la reine n'a eu aucun effet sur les fonds.

La majorité de M. Thiers excède tout ce qu'on attendait.

La caisse militaire de l'armée française de l'Est, contenant 1,500,000 francs, a été livrée au gouvernement suisse.

Voici les paragraphes d'ouverture du discours de la reine :

"Milords et messieurs,

A une époque aussi importante pour le sort futur de l'Europe, je désire spécialement vous voir.

La guerre qui a éclaté dans le courant de juillet entre la France et l'Allemagne a duré jusques dans ces derniers jours avec une force incessante et sans exemple, et ses ravages ont été réduits à moitié que la neutralité et la prudence, desquelles je m'étais désiré de la faire dans les obstacles, ne régnent dans les conseils des parties belligérantes dont le bien-être est si fatalement engagé.

Au moment où vous vous séparâtes, je promis de donner une attention constante au sujet des obligations des neutres et je fis tous mes efforts pour prévenir l'agrandissement du théâtre de la guerre et pour contribuer à la restauration d'une paix prompte et honorable. Conformément à la promesse de ces déclarations, j'ai maintenu le droit et rempli strictement les devoirs de la neutralité. Le sphère de la guerre ne s'est pas étendue en dehors des deux pays primitivement engagés.

Chérissant la cordialité de mes relations avec les belligérants, j'ai évité quoi que ce soit qui eût être interprété comme une intervention prématurée et impossible entre les parties, défiant l'une ni l'autre n'a montré la velléité de proposer des conditions d'arrangement qui fussent de nature à faire espérer qu'elles seraient acceptées par l'autre. J'ai pu, dans plus d'une occasion, contribuer à mettre les représentants de deux pays en communication confidentielle, mais jusqu'au moment où la famine a forcé Paris à se rendre, aucun résultat ultérieur n'a été obtenu. L'armistice maintenant existant étant employé pour la convocation d'une assemblée en France a fait faire une halte à l'accumulation de souffrances humaines des deux côtés et fait naître l'espoir d'un accommodement complet. Je prie Dieu pour que cette négociation ait pour résultat une paix compatible aux sentiments des deux grandes et braves nations qui sont engagées.

C'est avec chagrin que je me suis vue dans l'impossibilité d'accréditer d'une manière formelle un ambassadeur du gouvernement de la défense nationale qui existe en France depuis la révolution de septembre, mais ni l'harmonie ni l'efficacité de la correspondance des deux Etats n'en ont souffert en aucune manière. Le roi de Prusse a accepté le titre d'Empereur d'Allemagne à la nation. J'ai offert mes compliments sur un événement qui contribue à la solidité et à l'indépendance de l'Allemagne et qui, je l'espère, peut favoriser la stabilité du système européen.

J'ai tâché, de concert avec d'autres puissances de l'Europ, de préserver la sainteté des traités et d'écarter toute fausse interprétation sur la capacité de leurs obligations.

Il a été convenu par les puissances qui ont été parties au traité de 1856 qu'une conférence se réunirait à Londres; cette conférence est déjà depuis un certain temps engagée dans ses travaux et j'espère avec confiance que l'effet de ces délibérations sera de préserver les principes du droit public et la politique générale du traité, et en même temps, par une révision de ses clauses, faite dans un esprit de conciliation, de mettre en lumière une coopération cordiale entre les puissances en ce qui concerne le Levant.

J'ai regretté beaucoup que mes efforts aient échoué pour avoir dans la conférence un représentant de la France qui était une des principales parties au traité de 1856, et qui doit toujours être regardée comme un membre principal et indispensable de la grande communauté européenne.

L'établissement d'un prince de la maison de Savoie sur le trône d'Espagne par un libre choix des représentants populaires élus de la nation espagnole donnera, je l'espère, les bienfaits d'un gouvernement stable dans un pays qui, dans une crise prolongée, a montré tant de modération et de pouvoir sur lui-même.

L'ajournement du Parlement a été d'un intérêt anxieux en ce qui concerne les affaires étrangères, mais je suis heureuse de vous dire que mes relations sont toujours celles de l'amitié et d'une bonne entente avec les souverains et les Etats du monde civilisé.

En traitant des affaires intérieures, j'ai à vous informer tout d'abord que j'ai approuvé un mariage entre ma fille, la princesse Louise, et le marquis de Lorne, et j'ai annoncé mon consentement à cette union dans un Conseil des membres de la Chambre des Communes.

Le trésor du pays prospère et la situation du commerce et de l'industrie sont, sous son ensemble, être regardé comme satisfaisante.

Le budget de l'année prochaine vous sera bientôt soumis.

Mes lords et messieurs, les leçons de l'expérience militaire offertes par la guerre actuelle ont été nombreuses et importantes. Le temps paraît convenable pour profiter de ces leçons et opérer des améliorations pratiques. Un vrai moyen de cela vous a soublisses par les traits locaux de la constitution de ce pays et l'avenir à la liberté et à la sûreté du peuple, et si l'adoption d'un système plus effectif et plus élastique pour la défense militaire vous paraît nécessaire, au moins pour un temps, votre prudence et votre patriotisme ne marchanderont pas sur le prix, aucuns longtemps que nous resterons impartiaux et attentifs.

Un bill vous sera soumis, sans délai, pour le meilleur règlement de l'armée et des forces auxiliaires de la couronne, et n'a pas besoin de se recommander à votre sérieuse et grave considération.

Pendant que le puissant intérêt qui s'attache maintenant aux affaires du dehors et aux questions militaires n'abattront pas l'énergie que vous avez mise jusqu'ici aux travaux de législation dans une série de mesures intérieures.

Je recommande de nouveau à votre attention plusieurs mesures qui ont été proposées, mais non décidées. Parmi celles-ci je vous appelle spécialement l'attention sur un bill sur les épreuves religieuses dans les universités d'Oxford et de Cambridge, sur les titres ecclésiastiques, sur la combinaison de la cour de justice et d'appel, sur le règlement des charges locales et sur l'emploi des licences pour les maisons qui vendent des liqueurs spiritueuses.

L'enquête faite par un comité de la Chambre des Communes étant maintenant finie, une mesure vous sera bientôt présentée pour l'établissement du vote secret.

Le temps consacré ici au paragraphe relatif à l'instruction primaire en Angleterre [illegible] l'Irlande [illegible]

La situation de l'Irlande, est un qui concerne les crimes contre les propriétés, offre en général un contraste marqué avec l'état du pays l'hiver précédent, mais il y a une exception pénible. [illegible]

Une période de calme est désirable et il paraît qu'il était une de ces mesures [illegible]

Nouvelles de la Havane.

Havane, 9.—On n'a reçu aucune nouvelle du steamer Tennessee. On a fait demander des informations sur tous les points en communication télégraphique avec la Havane.

Nouvelles de Washington.

Washington, 9 fév.—Le vote par lequel la Chambre a refusé de se considérer en comité général pour le rappel de la taxe sur le revenu—107 contre 125—a été le plus fort depuis le commencement de la guerre.

Le vote politiquement était très partagé. L'opposition était entre les villes et les districts ruraux.

Le Sénat est resté en séance exécutive de deux heures et demie à cinq heures, sur la nomination de [illegible] et M. Thornton.

Voici un extrait du discours de la reine d'Angleterre :

"J'ai engagé, en conséquence, des communications amicales avec le Président des Etats-Unis afin de déterminer le mode le plus convenable de traiter ces matières. Pour les pêcheries, j'ai suggéré la nomination d'une commission mixte et j'ai consenti à la proposition du Président que cette commission soit autorisée en même temps et de la même manière à reprendre l'examen des questions qui ont surgi de la dernière guerre. Cet arrangement, par consentement mutuel, comprendra toutes les réclamations pour compensation qui ont été ou qui pourront être faites par chacun des gouvernements, ou les citoyens contre l'autre."

Le message du Président au Sénat, dont le contenu n'a pas transpiré, est basé sur ce qui précède.

Il n'y a pas eu, au Sénat, d'opposition sérieuse au plan, ni aux commissaires nommés. On a, cependant, demandé un délai pour la ratification jusqu'à ce que les documents puissent être imprimés afin que les sénateurs puissent mieux comprendre l'affaire.

Le Président a nommé le secrétaire Fish, le ministre Schenck, le juge Nelson, l'ex-avocat-général Hoar et le sénateur Williams commissaires de la part des Etats-Unis, pour agir conjointement avec un comité semblable nommé par le gouvernement anglais, pour le règlement des questions de "l'Alabama" et des pêcheries.

Le Sénat reprendra demain l'examen de cette affaire.

Le Sénat a confirmé la nomination de R. G. Pitkin comme appréciateur général de marchandises pour le Sud, en remplacement de Louis D. Kellogg.

SÉNAT.—M. Sherman a présenté un bill pour donner une Charte nationale à une compagnie qui sera autorisée à construire un chemin de fer et un télégraphe de Cincinnati à Chattanooga.

Le Sénat a repris la discussion du bill sur les allocations.

Washington, 9 fév.—Voici un rapport plus détaillé de la correspondance Fish-Thornton :

Dans sa lettre du 26 janvier, Thornton propose la nomination d'un comité mixte qui siégerait à Washington et qui déciderait la question des pêcheries et des autres questions en relation avec les Etats-Unis avec les possessions anglaises de l'Amérique du Nord.

Dans sa réponse du même jour, Fish accepte cette proposition, mais dit que le succès de la commission serait d'autant plus accompli que si elle n'admettait pas aussi les questions de l'Alabama, et que le gouvernement anglais pourrait procéder sur ce sujet.

Thornton répond, le 1er février, que le gouvernement anglais soumettra les réclamations de l'Alabama à la commission, pourvu que toutes les autres réclamations de citoyens des deux pays lui soient aussi soumises également.

La lettre finale de Fish, du 3 courant, admet l'opportunité de la soumission, mais suggère qu'on n'admette que les réclamations qui seront présentées par les deux gouvernements. A un jour rapproché fixé par la commission.

CHAMBRE.—M. Whitely, contestant précédemment un siège, au Sénat, a été admis à siéger dans la Chambre comme représentant du 2me district de Géorgie.

La Chambre a refusé de considérer le bill rappelant la taxe du Revenu.

Le bill des allocations navales a été mis en discussion.

La mort de Thos. John Covode, de la Pennsylvanie, a été annoncée et la Chambre s'est ajournée.

Washington, 9 fév.—Il n'y a pas de doute que le Sénat confirmera, à l'unanimité, les candidats nommés pour faire partie de la commission. Ils ont tous été consultés avant leur nomination et tous ont accepté.

Nouvelles Diverses.

New-York, 9 fév.—Une dépêche spéciale au *Herald* dit : Un membre influent du cabinet anglais se rend à Washington en qualité d'envoyé extraordinaire pour régler les réclamations sur la question de l'*Alabama*. D'après les bruits qui circulent, il s'agirait du duc d'Argyle.

New Hamburg, N. Y., 9 fév.—Trois autres corps ont été retirés des débris du dernier accident de chemin de fer.

New York, 9.—Tammany Hall a donné aux Féniens ramenés récemment une magnifique ovation.

Il y a eu, ce soir, un meeting de pêcheurs pour résoudre des moyens de [illegible] France.

Les contributions ont été fortes. M. Dodge pense qu'on lèvera ici $100,000 et de fortes sommes, conséquemment dans les plus petites villes.

New Hamburg (N. Y.), 9 fév.—L'enquête tenue par les coroners a constaté le fait que l'accident survenu sur le chemin de fer a été occasionné par une chandelle et le manque de moyens de communication des trains de chemin de fer à ceux de l'avant. [illegible]

Marchés Européens.

Londres, 9, au soir.—Consolidés 92. Liverpool, 9 fév—au soir—Coton ferme. Mid. Uplands 7 3/4. Orleans 7 7/8 à 8. Vendu 12,000 balles.

Marchés Américains.

New York, 9 fév—Argent, très inactif de 3 à 4. Sterling 9 3/8 à 9 1/2. Or 111 3/8 à 111 3/4. Gouvernements très inactifs. 5-20, très forts moins non actifs. Louisiane 67 et 69. Lévées 70 et 76.

New York, 9—au soir—Coton calme. Vendu 3500 balles. Mid. 15 1/4. Farine calme, de $6 70 à $7 40.

Mobile, 9 fév—Coton calme, 14 1/4. Stock 83,000 balles.

Savannah, 9 fév—Coton calme, 14 1/4. Stock 66,183 balles.

Galveston, 9 fév—Coton calme; Bon ordinaire 12 1/4. Stock 62,962.

Memphis, 9 fév—Coton lourd, 14 1/4. Ventes 1800 balles; Recettes 2000.

Cincinnati, 9—Coton calme. Mid. 14 1/4. Farine ferme; de famille 6; mais en bonne demande aux pleins prix. Porc coté à $20 50; graisse 12 à 13 1/2. Whisky 87.

St-Louis, 9—Farine ferme. Superfine 5 25; mais plat et en baisse à 45; whisky 90; Jambons [illegible]; épaules 9 3/4; graisse 12 1/4.

Louisville, 9—Coton plat et en baisse. Mid. 13 3/4 à 15 7/8; farine ferme et en bonne demande; extra de famille 6 75; graisse 12 3/4; whiskey 87; tabac de 16 75 à $20, de commun au choix d'enveloppe.

Nouvelles des rivières.

Memphis, 9 fév—Descendu : Susie Silver. Le fleuve monte.

Vicksburg, 9—Descendus : Allegheny, Belle Lee, Lorena, Importer et Messenger. Le fleuve monte.

Cincinnati, 9 fév—Il y a 21 pieds d'eau au chenal. Arrivé, le bateau Major Anderson, de Wheeling. Partis, l'Emporer pour Pittsburg, le Nashville, pour Nashville. Le temps est beau et agréable.

Louisville, 9 fév—La rivière baisse rapidement; mais il y a 8 pieds d'eau au canal. Arrivés, l'Allee Dean, de Memphis; l'Edinburg, le Potomac, le Robert Burns et le Jas F. Mayre, de Cincinnati.

Partis, le Potomac, pour la Nouvelle-Orléans; le Robert Burns, pour Memphis; l'Allee Dean et le Sam. Parker, pour Cincinnati; l'Edinburg, pour la Rivière-Rouge. Le nouveau bateau, en fer, John T. Moore, quitte [illegible] Nile-Orléans.

Depuis notre dernier rapport, 700,000 boisseaux de charbon sont partis [illegible]

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 9 fév.—6 h. P. M.—Vent N. N. E. léger. Arrivés : barque norvégienne Marcellus, en 64 jours de Cardiff; brick Wolfville, en 40 jours de Rio Janeiro; barque John Ellis, en 39 jours de Cardiff; barque Lawrence, en 129 jours de Hong Kong, Chine, avec cargaison générale.

Passe à Loutre, 9 fév—6 h. P. M.—Arrivé, le steamer Lavaca, de la Havane, par les ports de la Floride, avec le [illegible] Partis, [illegible] steamers Tapahannock et Lord Lovell sont partis.

[illegible]

Londres, 9 fév—John Locke, membre du Parlement, [illegible]

---

ses constituants en faveur d'un douaire pour la princesse Louise.

La mention du nom de la Reine a provoqué des sifflets. Les ouvriers présents ont résolu de tenir des meetings pour protester contre l'allocation d'un douaire.

Londres, 9 fév.—Jules Favre, en remerciant le maire de Londres de son envoi de provisions, écrit le 3 que la détresse dans Paris est toujours grande, mais que la ville commence à être tranquille.

Le steamer Crescent City, allant de la Nouvelle-Orléans à Liverpool, est échoué sur la côte d'Irlande et on craint que le bâtiment ne soit totalement perdu.

Le steamer est parti le 12 janvier avec 50 balles de feuilles de riz(?), 4161 balles de coton, 71 sacs de graines de coton, 2036 sacs de maïs, 2800 douves et $161,488 en espèces.

Les passagers, l'équipage et les espèces ont été sauvés, mais on a peu d'espoir de sauver la cargaison.

Une dépêche du Hâvre dit que Thiers, Cordier, Quertier et Bruiee ont été élus à l'Assemblée pour le département de la Seine Inférieure. Les Républicains l'ont emporté au Hâvre et à Lille.

San Francisco 8 fév.—M. Vogel, directeur général des Postes de la Nouvelle Zélande, est parti pour l'Europe, via New York et Washington, jeudi. En outre des affaires de subvention des steamers dont il a à s'occuper, il est chargé de la négociation d'un emprunt de sept millions de livres sterling pour les chemins de fer de la Nouvelle Zélande.

On compte faire partir le premier steamer de la ligne, l'Australien, de ce port le 10 mars.

Panama, 2 février.—L'Equateur et la Colombie sont en mauvais termes. L'ambassadeur de l'Equateur au Pérou ne tient son gouvernement prêt à des hostilités.

Il dit que le malentendu est en bonne voie d'arrangement et que le peuple de son pays est en faveur de la paix.

Les nouvelles de Bolivie disent que la guerre y continue. Une force gouvernementale de 1800 hommes a presqu'entièrement exterminé les insurgés à La Paz, ce qui a causé une grande joie parmi les troupes et les populations.

Washington, 9 fév.—Le *Herald* a une dépêche de Kingston, du 8, portant que les troupes noires seront retirées. Le gouvernement ne peut exécuter les lois anglaises contre les colons jusqu'à l'arrivée des troupes blanches, pendant qu'on ne peut se fier aux troupes noires.

Le Sénat de l'Ohio a rejeté, par 17 voix contre 14, des résolutions de censure contre le président Grant pour avoir employé des troupes dans les dernières élections.

Le général Schenck partira pour l'Angleterre le 1er mars. On dit qu'il sera doté de pouvoirs discrétionnaires pour régler la question de l'Alabama.

Un officier de Fermés rapporte que les troubles récents dans le comté de Robeson, Caroline du Nord, ne sont pas le résultat de sentiments politiques d'un côté ou de l'autre.

Il pense que les citoyens, en s'unissant, comme *posse comitatus* du shérif, peuvent supprimer le banditisme qui ravage cette section.

L'on croit que le Président laissera le bill sur le serment d'épreuve devenir loi en n'agissant pas.

On n'a reçu aucune nouvelle du steamer Tennessee, ce qui cause de l'inquiétude.

Le navire américain Southern Rights, de Liverpool, parti le 24 décembre, est arrivé à Savannah le 25 janvier avec trois cas de petite vérole. Un des malades était mort depuis. Trois décès avaient eu lieu en route.

Washington, 9 fév.—Le ministre anglais par instruction de son gouvernement et dans un esprit amical, propose aux Etats-Unis la nomination d'une commission qui siègerait à Washington pour régler l'affaire des pêcheries et autres questions.

Notre gouvernement a accepté la proposition dans un esprit cordial et le ministre anglais, répondant à la date du 1er février dit que le règlement des réclamations de l'Alabama sera aussi essentiel au rétablissement des relations cordiales et amicales entre les deux gouvernements.

Washington, 9 fév. — Discussion du filibustier à l'occasion du bill sur la taxe du revenu.

SÉNAT.—M. Trumbull a présenté une résolution pour admettre à siéger M. Miller, de la Géorgie, sur une question de serment ordinaire.

Quelques sénateurs, principalement Conkling, de New York, parlent de manière à gagner l'ordre du jour pour empêcher que la résolution ne soit prise en considération.

Londres, 9 fév. midi—Consolidés 92 3/4.

Liverpool, 9, midi—Coton, ferme. Uplands 7 1/2; Orléans 7 3/4. Vente approximative 10,000 balles.

Arrivés : Aleppo, Boston et Washington, de New-York; Roumanian, de Mobile; Lord Dalhousie, de Galveston, et Durham, de Savannah. Tous avec du coton.

New-York, 9 fév—Arrivé : steamer Wilmington, de la Nouvelle-Orléans.

Or 17 3/8 à 11 3/4. Sterling 9 3/4 et 10 1/4. Coton calme. Orléans 15 3/4. Ventes 3500 balles.

Passe Sud-Ouest, 8 février, midi.—Baromètre 30.0. Vent léger du Nord. Arrivé : Barque Caroline, en 48 jours de Cardiff.

☞ A l'enseigne de Rob. E. Lee, au coin St-Louis et Royale, chapeaux pour hommes et enfants à TRES BON MARCHÉ.

Décédé, hier soir, à 11 heures et demie, à l'âge de 44 ans, ANDRÉ DOMECQ, fils de Jean Domecq, natif de la Nouvelle-Orléans [illegible]. Les amis et connaissances de la famille et ceux de feu MM. André Domecq et d'André Camors, sont priés d'assister aux funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à 11 heures. Le convoi partira de la demeure du défunt, rue Bourgogne [illegible] Faubourg Marigny, entre Bourgogne et Rampart.

Bureau de l'Association d'Assistance Mutuelle et de Bienfaisance et d'Assurance sur la Vie de la Louisiane, rue Carondelet, No. 120.

Nouvelle-Orléans, 8 février 1871.

Les membres de cette Association sont informés du décès suivant : BARBARA DICKENS, décédée en cette ville, le 4 novembre 1870,—JOHN D. GAINES, décédé en cette ville, le 4 novembre 1870,—E. W. SHELBY, décédé dans l'Etat du Mississippi, le 17 novembre 1870,—M. W. TRACY, décédé en cette ville, le 23 novembre 1870. En conséquence, les membres de la dite Association sont invités à venir payer à nos bureaux, rue Carondelet 120, dans un délai de trente jours, à partir de la date du présent, la somme de $1.25 pour chaque décès, afin de former le capital de $4,000 dévolu par l'Association.

E. W. YOUNG, Secrétaire.

9 fév—en 1f ms.

Sociedad Union Española — DE — BENEFICENCIA MUTUA.

Los miembros que componen esta Sociedad se reunirán en la sala Calle Vieja Levé, No. 22, entre Felipe y Ursulinas, el DOMINGO, 12 del corriente, para la eleccion de Tesorero y Junta Directiva.

Por orden del Presidente, E. RUBLA.

COSTUMES, DEGUISEMENTS, Dominos et Masques, TRÈS VARIÉS, Pour Dames et pour Messieurs. A vendre et à louer par J. Galinier, Rue Royale No 191, entre St-Louis et Conti. AU PREMIER ETAGE. En raison d'une cessation prochaine de ce genre d'affaires, ces costumes seront vendus ou vendus AU PLUS BAS PRIX.

AVIS. Le grand tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane aura lieu DEMAIN, samedi, 11 février 1871, à 11 heures du matin, au bureau de la Compagnie.

"Gros lot, $50,000."

"Seulement 20,000 numéros."

"Prix du billet $20 Seulement."

Le public est invité à assister au tirage.

A vendre. UNE TOMBE au cimetière St-Louis No 2. [illegible] au bureau de "l'Abeille."

En débarquement du navire "Auguste et Gustave," de Bordeaux. 200 barriques vin rouge, Bourgogne. [illegible] A vendre par A. ROCHEREAU & Co. 16 & 18, rue St-Louis.

Arrivés enfin ! ! ! J. C. ERBRICH, 101 rue du CANAL, vient de [illegible] par le steamer "Alsace" des beaux [illegible] CHEVREAU, et magasinage [illegible] de Bruxelles : [illegible]

Pommes de terre. JACKSON White, Goodrich Seedling, [illegible]

Demande de domestiques. On demande au No 71, rue Canal, [illegible]

Banque Nationale DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Nouvelle-Orléans, 6 février 1871.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de la loi du Congrès, intitulée "Acte pour pourvoir à une monnaie courante nationale garantie par des Bonds des Etats-Unis" et approuvée le 3 juin 1864, et conformément à la dix-huitième section de la dite loi, je publie ici le certificat d'autorisation émis en faveur de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans. RICHARD JONES, Caissier.

DÉPARTEMENT DU TRÉSOR. Bureau du Contrôleur du Currency, WASHINGTON, 20 JANVIER 1871.

Attendu que par des preuves satisfaisantes, présentées au soussigné, il appert que la "Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans," dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le comté d'Orléans et Etat de la Louisiane, a été dûment organisée, conformément aux réquisitions de la loi du Congrès intitulée "Acte pour pourvoir à une monnaie courante nationale, à la circulation et au rachat de la dite monnaie courante," et approuvée le 3 juin 1864, et qu'elle s'est conformée à toutes les dispositions de la dite loi, requises avant de commencer les opérations de banque en vertu de dit acte. Je, JOHN JAY KNOX, faisant fonctions de contrôleur du Currency, certifie, par les présentes, que la Banque Nationale de la Nelle-Orléans, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le comté d'Orléans et Etat de la Louisiane, est autorisée à commencer les opérations de banque en vertu de dit acte. En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau du Bureau ce 20me jour de janvier 1871. JOHN JAY KNOX, Faisant fonctions de Contrôleur du Currency.

Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans. Cette Banque s'ouvrira et commencera ses opérations JEUDI PROCHAIN, 9 du courant, au local de la Banque, No 5 de la rue du Camp, sous la direction suivante : —DIRECTEURS— Alm. WHEELER, Président. James W. ZEBELIN, Vice-Président. Jesse K. Bell, Thomas Henderson, Henry Block, Jérôme B. Vanhorn, John L. Rumaca, James B. Woods, Samuel Delgado, Albert Chapsky, Edward C. Palmer, George B. Fisher. RICHARD JONES, Caissier.

Avis aux Contribuables. J. CHAPUS, No 29 RUE ST-CHARLES, Entre Canal et Commune. Se charge du paiement des LICENSES ET TAXES DE VILLE.

Brevas Cabañas. 10,000 véritables BREVAS de la célèbre fabrique de CABAÑAS Y CARBAJAL, venant d'être reçus par le steamer Liberty.—Egalement, CIGARES IMPERIALES et NEC PLUS ULTRA, en boîtes de 50 et de 25, à vendre, en lots, au gré des acheteurs, par GONZALEZ BROS. Au coin des rues Camp et Commune, ET AUX SUCCURSALES, No. 2 de la rue Carondelet, Au coin des rues Gravier et Carondelet.

Avis aux Consignataires. Le barque française AUGUSTE & GUSTAVE, capitaine E. Maubosel, de Bordeaux, commencera son déchargement LUNDI, 13 février, au Premier District. Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée. Toute marchandise non enlevée sera emmagasinée à leurs frais et risques.

Ni le capitaine, ni le consignataire de la barque française AUGUSTE & GUSTAVE, ne seront responsables des dettes que pourront contracter l'équipage de la dite barque.

Demande d'une Institutrice Pour aller à Matamoros, (Mexique.) UNE dame capable de prendre charge d'une école [illegible] S'adresser à A. PALACIO, No 2, rue Front, coin Canal et Chartres.

TABAC. 150 caisses TABAC EN FEUILLE, pour cigares, à vendre, en gros et en détail. L'acheteur a le choix [illegible] J. P. GASPARD, Entre Royale et Bourbon. Troisième District.

Eglise St.-Vincent de Paul. LA FOIRE pour le bénéfice de l'Eglise de St.-Vincent de Paul, que les Dames du Troisième District ont ouverte, [illegible]

J. M. LAFFERRANDERIE, Successeur de C. MARCHAL & CO. BOULANGER. [illegible]

Avis aux Propriétaires fonciers et aux Capitalistes ! ! ! POUVANT donner une grande partie de mon temps et mon attention [illegible]

E. MAUTRE.

Nous avons transféré NOTRE MAGASIN A 176......CANAL......176 Entre Baronne et Dryades. ZORN & BREMER.

Whisky d'Irlande et d'Ecosse. 2 demi-pipes WHISKY d'IRLANDE, 2 do do d'ECOSSE. 25 caisses de 12 bouteilles GENIEVRE de HOLLANDE. 100 do VERMOUTH Noilly Prat & Co. 100 do FROMAGE Tête de Maure, 100 barils BIERE de J. Jeffrey & Co. A vendre en détail par J. B. SOLARI, 66 Royale.

Fromage Roquefort, Biscuits Anglais. 6 caisses de 12 FROMAGES de Roquefort, [illegible] HARENGS de Hollande, [illegible] STOKFISH, [illegible] BISCUITS Anglais de MM. Huntley et Palmer, tels que CRACKNELS, [illegible] J. B. SOLARI, 66 rue Royale.

En Débarquement du navire 'Anna Walsh' arrivé de Marseille. 150 quarts SHERRY de la marque J. L. Duque & Co. 100 quarts PORTWINE de la marque J. L. [illegible] & Co. 100 paniers HUILE de Provence [illegible] [illegible] JAS. P. GUINAULT.

En Débarquement du navire AUGUSTE & GUSTAVE, arrivé de Bordeaux. 100 barriques VIN ROUGE Daniel. EN MAGASIN. [illegible] A. Carrière & Co., No. 21, Bienville.

Pommes de Terre pour Plant. REÇU, AUJOURD'HUI— [illegible] barils ROSE PURE, hâtifs, [illegible] GOODRICH, hâtifs. A vendre par THOS. KING, Au No 25 de la rue Poydras.

Pommes de terre, Viandes en grenier et Bœuf. 2,500 barils PEACH BLOWS et FLAT BOAT, en débarquement [illegible] VANHORN & Co., No 63 rue Poydras.

J. BONTEMPS, TEINTURIER ET DÉGRAISSEUR, [illegible] rue POYDRAS. [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI, DE NORMAN & REISS, 181 et 183, rue Vieille-Levée, 181 et 183.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

[illegible] ON Y FABRIQUE CONSTAMMENT [illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, etc.

Fire Works : ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS, TORPEDOES.

Prize Boxes. BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY. A vendre en gros par NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos 181 et 183 de la rue Vieille-Levée.

Grands Sacrifices ! —PAR— F. G. & C. W. Barrière, 133, CANAL. NE voulant pas avoir à garder pendant l'été les marchandises en magasin, [illegible] à partir de LUNDI, [illegible] SOIERIES en tous genres, POPELINES unies, [illegible] MERINOS français, DRAPS impériaux, SATINS de laine, FLANELLES, COUVERTURES, CHALES Cachemires, CHALES laine, MANTEAUX et FOURRURES. [illegible] F. G. & C. W. BARRIÈRE.

En débarquement du navire 'Anna Walsh' venant de Marseille. 1400 paniers HUILE Pignatel, qualité supérieure, récolte de 1870. 20 barriques VIN ROUGE Bergasse. 100 caisses EAU DE FLEURS D'ORANGERS. 25 estagnons de [illegible] 70 balles AMANDES de Languedoc. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 61 et 63 Vieille Levée.

AVIS Aux Consommateurs de Soda. EN raison de l'augmentation de [illegible] F. DUMONTEIL, Canal et Bourbon. M. KENTZ, Canal et Carondelet. MAX NIHOUL, Canal et Dauphine. D. LOPEZ, 144 Canal.

Café Cordova, PREMIÈRE QUALITÉ, A VENDRE PAR— Raimondy & Cie., 23 et 25, rue Bienville(?).

Guano. Guano. Guano. 50 tonneaux de GUANO pur du Pérou, de l'île Chincha, En débarquement du "Young Eagle." En à vendre par BRIDGE & SON, Au No 28 de la rue Gravier.

A Vendre, Pour cause de départ. Une GROCERIE située dans le centre du District [illegible] S'adresser au bureau de l'ABEILLE.

MERIDIAN. MM. MANUEL NAVAS & BERNARD CAZERE, ont l'honneur d'informer le public et leurs amis qu'ils tiennent le Salon d'Huîtres et maison [illegible] "Meridian Oyster Saloon," encoignure Passage de la Bourse et Douane. Ils feront tout ce qui sera en leur pouvoir pour satisfaire le public [illegible]

HOTEL DE SOTO, 5......BIENVILLE......5 Cet Hôtel offre aux voyageurs tout le confort désirable. Les chambres sont belles, spacieuses et bien aérées. Situé à une très petite distance de la rue du Canal, il est à portée de tous les bureaux publics et de toutes les grandes maisons de commerce. [illegible] Le chef de cuisine est de premier ordre. Prix : par jour, $1 50 à $2, selon la chambre; par mois, $30 à $60, selon la chambre.

Perdu, MERCREDI dernier, 1er février, un grand chien lévrier, couleur jaune claire, avec une raie blanche sur la tête, répondant au nom de "Cerf." La personne qui le ramènera au bureau du docteur Cornuelle, No 5, rue du Canal, recevra une récompense libérale.

$5 de Récompense. Parti, [illegible] de chez moi, un CHIEN D'ARRET jaune [illegible] répondant au nom de Spot. La personne qui me le ramènera au No 112, [illegible] JAS. P. GUINAULT.

$50 de Récompense. VOLÉES OU EGARÉES. DEUX MULES, [illegible] SAMUEL BAYMI.

Water-Works. Water-Works. C. L. CHAPOTEL. [illegible]

SACRIFICE. Liquidation pour cause de départ. F. MEUNIER, 71......ROYALE......71 OFFRE à vendre, en gros et en détail, son stock de MARCHANDISES DE FANTAISIE [illegible]

$500 de récompense. L'ASSOCIATION de la FOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE de la Louisiane payera CINQ CENTS PIASTRES [illegible] LUTHER HOMES, [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 9 FÉVRIER—CLASSE No 34.

26	9	30	53	64	56	37	73	45	14	52	74

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les prix [illegible] se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie. HOWARD, SIMMONS & Co, Contracteurs. Rue St-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans. [illegible] H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans. 7 Février 1871. LE 2 janvier 1871, à une élection de directeurs de cette Compagnie, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis pour l'année suivante : EDM. J. FORSTALL, THOMAS SLOO, ALBIN ROCHEREAU, J. G. LINGHAM, JAMES JACKSON, PHILIP SIMMS. Le LUNDI, 6 février, à l'assemblée des Directeurs pour l'organisation, M. JAMES JACKSON a été élu, à l'unanimité, Président de la Direction, pour l'année. WM. S. BROWN, Trésorier.

Bureaux de la Compagnie Sanitaire et d'Engrais de la Nlle-Orléans. Au No 19 de la rue de l'Union. Nlle-Orléans, 9 février 1871. A PARTIR de cette date, la Compagnie demandera les prix suivants pour le transfert [illegible] Pour le transfert d'une boîte—50 cents, comptant. [illegible] Chaque billet donne droit au transfert d'une boîte. J. C. GOLDING, Secrétaire.

Manufacture de Coton de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 8 février 1871. A UNE élection qui a eu lieu le mardi, 8 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année : W. T. HEPP, P. GUENYAN, L. FOLGER, L. E. DENIS, M. A. DE LIZARDI. Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, pour l'organisation, M. J. C. DENIS a été réélu Président, à l'unanimité. GEO. CERRILLIAT, Secrétaire.

Compagnie de Manufacture de Glace de la Louisiane. LE 1er du courant, à une élection, par les actionnaires, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs de cette Compagnie pour l'année : Wm. T. Hepp, James Jackson, [illegible] Richard Pritchard, E. Pochelu. Et, le 6 du courant, à une réunion des Directeurs, M. WM. T. HEPP a été réélu Président, à l'unanimité, et M. D. POCHELU, Secrétaire et Trésorier. D. POCHELU, Secrétaire.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord. GRANDE REDUCTION dans les prix pour tous les principaux points de la ligne. [illegible] F. O. BEWALL, surintendant-général. [illegible] CARRY, agent général des billets.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, au 120 rue de la Commune. UNE élection de directeurs pour servir pendant un an à partir du second lundi d'avril prochain, aura lieu au nouveau bureau de la Compagnie, lundi, le 20 février 1871, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. J. P. ROUX, Secrétaire.

Banque des Citoyens de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 8 février 1871. AUJOURD'HUI, à une assemblée régulière de la Direction, il a été déclaré un dividende de dix pour cent provenant du bénéfice net des six derniers mois et qui est payable aux actionnaires à partir du LUNDI, 18 du courant. J. L. DELERY, Caissier.

Avis d'Assessement. LES MEMBRES de la Louisiana Association d'Assistance Mutuelle, [illegible] JAMES B. GUTHRIE, Secrétaire.

Département des Finances. Hôtel-de-Ville—Nlle-Orléans, 4 février 1871. LICENCES DE VILLE. LES personnes qui n'ont pas pris leurs licences [illegible] JOHN S. WALTON, Administrateur des Finances.

AUX CONTRIBUABLES DU PREMIER DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District. Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1871. MON BUREAU, No 9 RUE CARONDELET, sera ouvert le premier de février 1871 pour la collecte des Taxes de 1870 et des Licences 1871. [illegible] GEORGE A. SHERIDAN, Collecteur des Taxes, Premier District, Ville de la Nlle-Orléans.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer [illegible] Nouvelle-Orléans, ce 21 janvier 1871. A UNE réunion spéciale des directeurs de cette Compagnie, tenue le 21 courant, une assemblée générale des actionnaires a été convoquée pour le 13 février 1871. [illegible] F. TISNER, Jr., Secrétaire.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat du Troisième District. —No 9 RUE DE L'ESPLANADE.— LES contribuables du Troisième District sont notifiés que je suis prêt à collecter les Taxes d'Etat pour 1870 et les Licences pour 1871. [illegible] J. B. CLAY, Collecteur.

Association pour l'érection d'un monument au général Robert E. Lee. LES personnes qui désireraient devenir membres de cette association sont invitées [illegible] ROBERT E. LEE, [illegible] F. FUSELIER, EDWARD BARNETT, H. T. DUCROS.

Travailleurs Chinois. Travailleurs Chinois. VOICI le moment où les planteurs, les négociants, les fabricants, les personnes qui tiennent maison, etc., doivent s'adresser à ceux qui se sont à même de leur procurer de bons travailleurs, artisans et domestiques chinois. Qu'ils s'adressent aux bureaux de la Compagnie d'Emigration Chinoise. No 54 de la rue Perdido, entre les rues Carondelet et Baronne, au premier—bureaux de Hong Kong, et à San Francisco, Californie.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle Orléans. 157......CANAL......157 (Incorporée le 15 mars 1855) —OFFICIERS— L. F. GENERES, Président. THOS. A. ADAMS, 1er vice-président. THOS. ALLEN CLARKE, 2d vice-président. CHARLES J. LEEDS, 3me vice-président. SAM. JONES, Jr., trésorier. —Directeurs— Dr. W. Newton Mercer, L. F. Generès, David Urquhart, George Jonas, John G. Gaines, Thos. A. Adams, Carl Kohn, Thos. Allen Clarke, Christian Schneider, Charles J. Leeds, Samuel Jamison. [illegible]

CONSULAT SUISSE. 43......Rue de l'Union......43. X. WEISSENBACH, Consul. Traites sur la Suisse en sommes à convenance.

Demande de Renseignements. ON désire savoir ce qu'est devenue Mme ADOLPHE BOULANGER qui est arrivée de la Nouvelle-Orléans [illegible]

A vendre, A DES CONDITIONS RAISONNABLES—Sept beaux TERRAINS situés sur la rue Bourgogne, entre les rues Lapeyrouse et Onzaga, près le chemin [illegible] N. H. THOMAS & Co. Agents pour la vente de propriétés foncières, Au No 36 de la rue Carondelet.

G. L. FEVRE, 148......Rue Royale......148 IMPORTATEUR de VEAUX VERNIS, VEAUX CIRÉS ET [illegible], CHEVREAUX en tout genre, CHEVREAUX, MOUTONS. [illegible] Fils à coudre et pour machine, [illegible] CUIRS A SEMELLE DE L'OUEST ET NEW-YORK.

AVIS. LA société J. H. ASHBRIDGE & Co., à Liverpool, et ASHBRIDGE, SMITH & Co., à la Nouvelle-Orléans, a été dissoute. [illegible] J. H. ASHBRIDGE.

ROBERT E. LEE. Magasin de CHAPEAUX à Bon Marché, COIN ROYALE ET ST. LOUIS.

Changement de Domicile. LE DR. M. P. AVILA, désire respectueusement à ses amis et à sa clientèle qu'il a transféré son domicile au No 40 rue Bourbon, entre Royale et Chartres.